

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Développement durable
PM/CL
N° 2019-D- 36

**CONVENTION D'OCCUPATION DE L'AUDITORIUM
DE L'ESPACE SOËLYS DE SOYAUX**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention d'occupation de l'espace Soëlys passée entre la commune de Soyaux et GrandAngoulême, le jeudi 31 janvier 2019 de 16h à 21h pour l'organisation d'une réunion de lancement d'une société citoyenne.

Article 2 – La salle est mise à disposition de GrandAngoulême gratuitement.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 janvier 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **31/01/2019**
Publié ou notifié,
Le **31/01/2019**